

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n°066 / 2020

Service : Marchés
Tel : 04.76.29.86.73
ref. : BAT1919 et BAT1924

OBJET : Avenants en plus et moins-value
Marché de Travaux de réhabilitation du CCAS et du Centre Social Irène Joliot Curie
Lot n°1 de démolition, maçonnerie et aménagements extérieurs - Avenant n°2
Lot n°3 de serrurerie et menuiseries aluminium - Avenant n°2
Lot n°6 de menuiseries intérieures - Avenant n°1
Lot n°8 de peinture - Avenant n°1
Lot n°9 de projection isolation - Avenant n°1
Lot n°11 de chauffage ventilation plomberie - Avenant n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 04 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU l'arrêté du Maire n°037/2020 du 17 juin 2020 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint et notamment subdélégation des attributions du Conseil Municipal indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics.

CONSIDERANT le marché de travaux de réhabilitation du CCAS et du centre social Irène Joliot-Curie, **lot n°1 de démolition, maçonnerie et aménagements extérieurs**, conclu avec l'entreprise SEBB, pour un montant initial de 255 242,30 € HT, et la décision de modifier les conditions de pose des menuiseries induisant une simplification des reprises de maçonnerie. Il en résulte une moins-value de **8 014,50 € HT**

CONSIDERANT le marché de travaux de réhabilitation du CCAS et du centre social Irène Joliot-Curie, **lot n°3 de serrurerie et menuiseries aluminium**, conclu avec l'entreprise LOIODICE pour un montant initial de 221 706 € HT, et la nécessité de remplacer les 2 systèmes de désenfumage de la cage d'escalier. Il en résulte une plus-value de 8 662,44 € HT

CONSIDERANT le marché de travaux de réhabilitation du CCAS et du centre social Irène Joliot-Curie, **lot n°6 de menuiseries intérieures**, conclu avec l'entreprise TRB, pour un montant initial de 122 858,53 € HT, et la nécessité de revoir, en plus-value, les performances de certains bloc-portes, le système de contrôle d'accès, la pose de plinthes au lieu de remontées en sol souple (impact moins-value lot 13). Et enfin, en moins-value, la diminution de châssis vitrés. Il en résulte une plus-value globale de 5 773,23 € HT

CONSIDERANT le marché de travaux de réhabilitation du CCAS et du centre social Irène Joliot-Curie, **lot n°8 de peinture**, conclu avec l'entreprise BOSSANT LOVERA, pour un montant initial de 56 755,40 € HT, et la nécessité de mieux organiser l'ordonnancement du site en confiant l'ensemble des travaux d'arrachage des supports existants et des travaux de préparation (enduits) au présent lot, plutôt que de les répartir avec le lot 5 « cloisons doublages ». Il en résulte une plus-value de 1 811,70 € HT

CONSIDERANT le marché de travaux de réhabilitation du CCAS et du centre social Irène Joliot-Curie, **lot n°9 de projection isolation**, conclu avec l'entreprise IPG pour un montant initial de 11 641,60 € HT, et la nécessité de reprise du flocage en sous-face trémies pour l'ascenseur, afin de reconstituer l'isolement au feu. Il en résulte une plus-value de 1 150 € HT

CONSIDERANT le marché de travaux de réhabilitation du CCAS et du centre social Irène Joliot-Curie, **lot n°11 de chauffage ventilation plomberie**, conclu avec l'entreprise ALPES ENERGIES, pour un montant initial de 116 000 € HT, et la nécessité de procéder à de la découpe de caissons et du piquage de dalle. Il en résulte une plus-value de 1 349 € HT

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant en plus ou moins-value :

- Pour le **lot 1 de démolition, maçonnerie et aménagements extérieurs**, conclu avec l'entreprise SEBB – 1 rue du Pré Ruffier – 38 400 Saint Martin d'Hères, titulaire du marché : moins-value de 8 014,50 € HT.

Le présent lot a déjà fait l'objet d'un avenant en plus-value de 5 390 € HT.

Avec une moins-value de 8 014,50€ HT, cela porte le montant du marché de 255 242,30 € HT à 252 617,80 € HT, soit une diminution de 1,02 %.

- Pour le **lot 3 de serrurerie et menuiseries aluminium**, conclu avec l'entreprise LOIODICE – 1, allée des 120 Toises – 38 130 ECHIROLLES, titulaire du marché : plus-value de 8 662,44 € HT.

Le présent lot a déjà fait l'objet d'un avenant en plus-value de 2 781,55 € HT.

Avec une nouvelle plus-value de 8 662,44 € HT, cela porte le montant du marché de 221 706 € HT à 233 149,99 € HT, soit une augmentation de 5,16 %.

- Pour le **lot 6 de menuiseries intérieures**, conclu avec l'entreprise TRB – 99, impasse de Beigne – 38 470 ROVON, titulaire du marché : plus-value de 5 773,23 € HT.

Avec une plus-value globale de 5 773,23 € HT, cela porte le montant du marché de 122 858,53 € HT à 128 631,76 € HT, soit une augmentation de 4,69 %.

- Pour le **lot 8 de peinture**, conclu avec l'entreprise BOSSANT LOVERA – Village entreprises – 227 route de l'Electrochimie – 38560 JARRIE, titulaire du marché : plus-value de 1 811,70 € HT.

Avec une plus-value de 1 811,70 € HT, cela porte le montant du marché de 56 755,40 € HT à 58 567,10 € HT, soit une augmentation (ou une diminution) de 3,19 %.

- Pour le **lot 9 de projection isolation**, conclu avec l'entreprise IPG – 192, chemin des ratz – 38330 Saint Nazaire les Eymes, titulaire du marché : plus-value de 1 150 € HT.

Avec une plus-value de 1 150 € HT, cela porte le montant du marché de 11 641,60 € HT à 12 791,60 € HT, soit une augmentation (ou une diminution) de 9,87 %.

- Pour le **lot 11 de chauffage ventilation plomberie**, conclu avec l'entreprise ALPES ENERGIES – 750, avenue de Peuras – 38210 TULLINS, titulaire du marché : plus-value de 1 349 € HT.

Avec une plus-value de 1 349 € HT, cela porte le montant du marché de 116 000 € HT à 117 349 € HT, soit une augmentation (ou une diminution) de 1,16 %.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 25 septembre 2020

- publication le 25 septembre 2020

- et notification service marchés

A PONT DE CLAIX, le 23 septembre 2020

Pour le Maire et par délégation,

Le 1er Maire Adjoint,

Sam TOSCANO






- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DEC_2020_066
Date de la décision:	2020-09-23 00:00:00+02
Objet:	Avenant en plus et moins value Marché de travaux de réhabilitation du CCAS et du Centre Social Irène Joliot Curie Lot n°1 de démolition, maçonnerie et aménagements extérieurs – avenant n°2 Lot n°3 de serrurerie et menuiseries aluminium – avenant n°2 Lot n°6 de menuiseries intérieures – avenant n°1 Lot n°8 de peinture – Avenant n°1 Lot n°9 de projection isolation – Avenant n°1 Lot n°11 de chauffage ventilation plomberie – avenant n°1
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.3 - Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics
Identifiant unique:	038-213803174-20200923-DEC_2020_066-CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20200923-DEC_2020_066-CC-1-1_0.xml	text/xml	1314
nom de original: DEC_2020_066marches.pdf	application/pdf	115943
nom de métier: 99_DC-038-213803174-20200923-DEC_2020_066-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	115943

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	<i>Posté</i>	<i>25 septembre 2020 à 11h22min23s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>25 septembre 2020 à 11h22min23s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>25 septembre 2020 à 11h22min25s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>25 septembre 2020 à 11h22min43s</i>	<i>Reçu par le MI le 2020-09-25</i>